

**DÉCISION N° 2017-161J**

(abroge la décision n°2017-100J en date du 10 avril 2017)

**Objet : Décision portant délégation de signature de M. Philippe Courtier, directeur de l'UTC, à Mme Cornelia Marin, directrice aux relations internationales de l'UTC à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 dans les secteurs de gestion administrative.**

**Le directeur de l'université de technologie de Compiègne,**

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 89-442 du 28 juin 1989,

Vu les statuts de l'établissement,

Vu l'arrêté du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 12 janvier 2017 portant nomination de M. Philippe Courtier aux fonctions de directeur de l'UTC à compter du 1<sup>er</sup> février 2017,

Vu la délibération du conseil d'administration en date du 29 juin 2017 portant nomination de Mme Cornelia aux fonctions de directrice aux relations internationales à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017,

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup> : délégation de signature en matière administrative**

Délégation est donnée à Mme Cornelia Marin, directrice aux relations internationales, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences :

- les accords pour la mobilité internationale des étudiants,
- les conventions ERASMUS.

**Article 2 : absence ou empêchement**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cornelia Marin, la délégation de signature sera exercée par Mme Gaëlle Dacqmine.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mmes Cornelia Marin et Gaëlle Dacqmine, la délégation de signature sera exercée par Mme Anne-Sophie Radel.

**Article 3 : prise d'effet de la présente décision**

Les dispositions de la présente décision prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 et prendront fin, au plus tard, en même temps que le mandat du délégant ou du délégataire.

**Article 4 : affichage de la présente décision**

Ces dispositions sont portées à la connaissance des personnels et des usagers par une publication sur le site internet de l'établissement, dans un espace dédié et affichées de manière permanente dans les services concernés.

Service des  
affaires générales et juridiques  
Aurélie Germonprez  
☎ 03-44-23-73-76  
✉ [aurelie.germonprez@utc.fr](mailto:aurelie.germonprez@utc.fr)

Université de Technologie  
de Compiègne

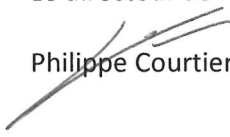
Centre Pierre Guillaumat  
BP 60319  
Rue du Docteur Schweitzer  
60203 Compiègne cedex - France

tél. +33 (03) 44 23 44 23  
[www.utc.fr](http://www.utc.fr)

**Article 5 :**

La directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Le directeur de l'UTC,

  
Philippe Courtier

Original : *service des affaires générales et juridiques*  
Copies : *service/département/laboratoire/direction concerné(e)*  
*direction des affaires financières*  
*agent comptable*  
*intéressé(e)s*  
*rectorat*  
Diffusion : *générale*  
*actes réglementaires*